

bre, que faisait le Gouvernement pour procurer aux Canadiens les diverses occupations qu'ils cherchaient en vain au pays? Honorables messieurs, il a systématiquement abaissé les droits de douane jusqu'à ce qu'il eut, pour bien dire, supprimé le tarif général en tant qu'il s'applique à l'Europe.

Observons l'adresse qu'il a mise dans l'accomplissement de cette infamie—si je puis parler ainsi du point de vue de celui qui gagne sa vie au Canada—l'adresse avec laquelle il a démolé bribe par bribe la protection accordée à l'ouvrier canadien. Qu'a fait le Gouvernement depuis 1922? Il a accordé à toutes les nations de l'Europe et à maints pays de l'Amérique du Sud le bénéfice de la clause concernant la nation la plus favorisée. Cette concession peut paraître insignifiante de prime abord; pourtant, elle signifie qu'il a d'un seul coup diminué notre tarif de 12½ p. 100, invitant ainsi les gens de ces autres pays à envahir notre marché et à y faire main basse. Le Gouvernement a même accordé cette faveur à des pays libre-échangistes—démarche que je n'ai jamais pu comprendre.

On trouve dans le ministère des hommes très brillants—je crois pouvoir le dire, car il nous faut être d'une impartialité absolue, de ce côté-ci de la Chambre. L'un d'eux est l'honorable leader du Sénat, admiré, non seulement par nous, membres de la loyale opposition de Sa Majesté, mais par la fleur des diplomates réunis à Genève. Ceux qui sont comptables de l'administration des affaires canadiennes sont donc de taille, intellectuellement et moralement, à remplir leur mandat ou, du moins, à accepter les conséquences.

Je vous invite à prêter l'oreille pendant que je lirai la liste des pays auxquels le Gouvernement a accordé le traitement de la nation la plus favorisée:

La république Argentine, la Colombie, le Danemark, la France, le Japon, la Norvège, la Russie, la Suisse—pays de libre-échange—la Suède, le Venezuela, l'Italie, la Belgique, l'Australie, la Finlande, les Pays-Bas, les Antilles, la Tchécoslovaquie, l'Esthonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, le Portugal, la Roumanie et le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

L'honorable M. ROBERTSON: En reste-t-il d'autres?

L'honorable M. BEAUBIEN: Qu'en est-il résulté? Que voit-on en parcourant le dernier rapport publié par le ministère du Commerce? On constate que l'importation des deux tiers, ou 64 p. 100, des articles que le Canada achète à l'étranger a notablement augmenté. Et que voit-on à la page suivante? Qu'il y a eu une diminution relativement à 42 des 70 produits que nous exportons dans d'autres pays. Cela est bien naturel. Nous ne pouvons pas abaisser le tarif et engager les gens d'ailleurs à faire

concurrence à nos ouvriers sans obliger nos compatriotes à s'exiler. Et ces messieurs s'avouent-ils coupables? Pas du tout.

L'honorable M. DANDURAND: Nous n'admettons pas les prémisses.

L'honorable M. BEAUBIEN: Je ne saisis pas bien le sens des paroles de mon honorable ami.

L'honorable M. DANDURAND: Nous n'admettons pas que l'importation de la marchandise étrangère diminue les chances de gain de nos concitoyens.

L'honorable M. ROBERTSON: Pas de gain; de travail.

L'honorable M. BEAUBIEN: Fort bien. A chacun son opinion. Dans ce cas, vous vous reconnaissez coupables de l'émigration de trois quarts de million de nos compatriotes, et vous ne connaissez pas la cause de leur départ. C'est encore pis que je croyais. Je pensais que le Gouvernement était acculé à la nécessité de maintenir de bonne humeur les représentants de l'Ouest aux Communes, afin de garder les rênes.

L'honorable M. HAYDON: Il y a quelques années, les Etats-Unis ont créé une commission afin d'étudier la situation de l'immigration. Cette commission présenta un rapport disant que les deux cinquièmes de ceux qui débarquaient aux Etats-Unis n'y restaient pas, mais s'en allaient ailleurs. Si cela était vrai là-bas, comment mon honorable ami peut-il dire que sa théorie s'applique à une situation semblable au Canada?

L'honorable M. BEAUBIEN: Cette remarque signifie, j'imagine, que les deux cinquièmes des immigrants qui se rendent dans le pays voisin n'y restent pas. L'honorable sénateur demande pourquoi il n'en serait pas de même au Canada. La réponse est que tous ceux qui nous laissent prennent le même chemin. Mon honorable ami comprend-il?

L'honorable M. HAYDON: Non.

L'honorable M. BEAUBIEN: Un instant. Si les immigrants aux Etats-Unis quittent le pays, ils prennent différents chemins. Ils ne se rendent certainement pas tous au Mexique et, j'en suis certain, ils ne viennent pas tous au Canada. Un pauvre homme venu d'Europe—un Italien, par exemple—habite les Etats-Unis un certain temps et, après avoir amassé de l'argent, il retourne dans son pays y finir ses jours sans avoir à travailler. La situation au Canada n'est pas comparable. Tous ceux qui partent prennent le même chemin; ils sont attirés dans la même direction et par le même aimant. A quoi bon le nier?

L'hon. M. BEAUBIEN.